

AFFAIRE N°1 - Plan d'aménagement de zone et règlement de la ZAC N°1 de Moufia - cahier des charges de la concession.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 7 juin 1974 vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe de la création de la Zone d'Aménagement Concerté de Moufia. Le 17 Mai 1976, vous avez décidé de confier à la SEDRE l'étude du dossier de création et de réalisation de cette ZAC.

Ces études ont abouti en 1977 à la création de la ZAC N°1 par arrêté préfectoral.

Il vous appartient aujourd'hui de délibérer :

- 1) Sur le plan d'aménagement de la zone et le règlement de la ZAC N°1 qui seront ensuite mis à l'enquête publique.
- 2) Sur le projet de concession qui fixe, pour 8 ans, les droits et obligations respectifs de la Commune et de la SEDRE et le cadre de la mission de celle-ci.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Travaux et de Finances :  
Ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation à la Mairie et correspond à l'état actuel des réflexions menées sur le secteur. La durée relativement longue de mise en oeuvre (8 ans) des équipements permettra sans doute de rectifier les erreurs de conception qui pourraient éventuellement apparaître.

M. Marc GERARD - M. CHARRITAT, pouvez-vous nous donner quelques explications sur la Z. A. C. ?

M. CHARRITAT - Le périmètre de la Z.A.C. s'étend depuis le CD 60 à l'Est jusqu'à l'Ouest au-dessus du Vice-Rectorat. Au Nord, c'est le futur Boulevard Sud qui délimite. Au Sud, c'est le Chemin Jacques Maillot et le Chemin Bancoul, c'est-à-dire jusqu'au niveau de la Mairie Annexe actuelle. Cette zone est essentiellement réservée à l'Habitat ; cet Habitat devenant de plus en plus dense au fur et à mesure que l'on monte vers la Mairie Annexe de Moufia. X

Par ailleurs, en bordure du Boulevard Sud et à proximité de la D.A.S.S. actuelle, il y a des terrains qui sont destinés soit aux activités de petites industries, soit aux bureaux. Au-dessus du Vice-Rectorat, en prolongation du Mail du Chaudron, une zone d'espaces verts est prévue. Dans cet espace vert viendra s'implanter un certain nombre d'équipements de loisirs et de sports.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus

Mis aux voix, le rapport ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITÉ

X

X

X